

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS276

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 51

Après le mot :

« soumis »

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 19 :

« au chapitre premier *bis* du titre II du livre 1^{er} de la cinquième partie du présent code. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification de référence.